



- Communiqué de presse -

N° 21-16

Vitry-sur-Seine, le 6 juillet 2021

Après les orages, le bailleur RLF laisse ses locataires dans l'indécence !

Les orages que le Val-de-Marne a subis entre le 19 et le 24 juin derniers ont fait des dégâts importants dans plusieurs logements de la résidence des "Serres" à Vitry-sur-Seine. Bien que le bailleur, RLF, soit intervenu une première fois, les locataires restent dorénavant avec des logements impropres à la location et des risques sanitaires importants. Ils attendent davantage de leur bailleur et demande la gratuité des loyers tant que les problèmes ne sont pas résolus.

Les orages qui ont eu lieu entre le 19 et le 22 juin derniers sur le Val-de-Marne ont fait d'importants dégâts. Ils ont été aussi la cause des fortes dégradations qu'ont subies les locataires de la résidence des "Serres" à Vitry-sur-Seine dont le bailleur est Résidences le Logement des Fonctionnaires (R.L.F.) : des tuiles arrachées, engorgement des canalisations et inondations par les laines de verre et les faux plafonds au point que ces derniers se sont effondrés dans certains appartements. Heureusement, aucun blessé mais des dégâts importants, des personnes dans la peur que le toit s'écroule sur eux et un bailleur lent à réagir !

Il a fallu l'intervention de la CNL afin que le bailleur prenne en main les premiers travaux de nettoyage des plafonds. Mais toujours pas de bâchage de protection dix jours après les dégradations. Les locataires vivent sans plafond et avec de la laine de verre et des fils électriques qui pendent. La situation laisse également apparaître des risques sanitaires : des moisissures et des poussières provoquant des démangeaisons et des allergies. C'est sans compter le stress éprouvé par les locataires, qui, malgré la solidarité et l'entraide entre voisins, peut provoquer des symptômes psychologiques à long terme.

Et toujours pas de date de travaux ! Bien que des travaux de nettoyage des plafonds aient été réalisés, aucuns travaux d'envergure ne sont encore envisagés alors qu'il continue à pleuvoir...

Tout cela parce que l'entretien des terrasses et des canalisations n'a pas été fait depuis des années par le bailleur ! Les dégâts sont entièrement la faute de RLF qui a négligé l'entretien de cette résidence, laissant les locataires vivre dans des conditions de sécurité douteuses.

Les locataires, excédés, demandent non seulement des travaux rapides mais un dédommagement au regard des nuisances causées. Ils demandent la gratuité des loyers depuis le 19 juin dernier et jusqu'à l'accomplissement total des travaux.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président